

# Document d'Informations Clés

Ref.: NL0009114503-2020-09-19T15:44:34

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### Certificat 100% sur un Future sur Matière Première

<b>ISIN</b>	NL0009114503
<b>Cotation</b>	Euronext Access Paris
<b>Offre au public</b>	Oui (France, Belgique)
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V.
<b>Garant</b>	BNP Paribas S.A.
<b>Producteur</b>	BNP Paribas S.A. www.produitsdebourse.bnpparibas.fr (France), www.bnpparibasmarkets.be (Belgique) Appeler le 0800 235 000 (France), 080 063 336 (Belgique) pour plus d'informations
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des marchés financiers (AMF)
<b>Date de production du Document d'Informations Clés</b>	19.09.2020 (15:44:34)

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### ► TYPE

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable.

### ► OBJECTIFS

L'objectif du produit est de vous apporter un rendement précis en fonction de conditions prédéfinies. Le produit a une maturité ouverte.

L'Émetteur peut rembourser le produit par anticipation à une date désignée à sa discrétion (ci-après dénommée la « Date d'Évaluation ») sous réserve d'un préavis, avec effet à la Date d'Évaluation. Après résiliation, vous recevrez un Montant de Remboursement libellé dans la Devise du Produit à la Date de Remboursement désignée. La Date d'Évaluation désignée correspond à la Date de Résiliation.

Le Montant de Remboursement est égal au Prix de Référence, tenant compte de la Parité et du Taux de Roll Over, converti dans la Devise du Produit moins les Frais de Gestion. Étant donné que les contrats à terme ont une durée fixe, le contrat à terme actuellement en vigueur est remplacé avant son expiration par un autre contrat à terme disposant, hormis sa date d'expiration, des mêmes caractéristiques contractuelles que le contrat à terme précédent (ci-après dénommé « roll over »). Le Taux de Roll Over reflète les coûts engagés par l'Émetteur et associés au roll over.

<b>Date d'émission</b>	25.03.2009
<b>Date de Remboursement</b>	4 jours ouvrés après la Date d'Évaluation
<b>Date de Résiliation</b>	Chaque jour de bourse avec un préavis de résiliation ordinaire de 10 jour(s) ouvré(s)

<b>Frais de Gestion</b>	0,00% annuel (peuvent être ajustés dans une fourchette comprise entre 0,00% annuel et 0,10% annuel) (au 18.09.2020)
<b>Devise du produit</b>	EUR
<b>Parité</b>	1,77507

<b>Sous-Jacent</b>	Brent Nov 20 (COX0, www.theice.com)
<b>Devise du Sous-Jacent</b>	USD
<b>Marché de Référence</b>	Intercontinental Exchange (ICE)
<b>Prix de Référence</b>	Prix de Règlement sur le Marché de Référence à la Date d'Évaluation

Les conditions du produit prévoient que si certains événements exceptionnels se produisent, (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'Émetteur du produit peut rembourser le produit de manière anticipée. Lesdits événements sont précisés dans les conditions du produit et affèrent essentiellement au(x) Sous-Jacent(s), au produit et à l'Émetteur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez à la date de remboursement anticipé est susceptible de différer des scénarios décrits ci-dessus et d'être inférieur au montant que vous avez investi.

Tous les remboursements décrits dans le présent document (y compris les éventuels gains) sont calculés hors coûts, cotisations sociales et impôts applicables à ce type d'investissement.

### ► INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité du prix d'achat, auquel s'ajoutent tous les frais éventuels.
- disposent d'un horizon d'investissement à long-terme (plus de cinq ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leur fonctionnement et leurs risques, et la classe d'actifs du sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.



## ► COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de EUR 10 000,00			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	EUR 95,06	EUR 95,06	EUR 105,80
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,95%	0,35%	0,24%

## ► COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

**Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an**

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,11%	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0,13%	L'incidence des coûts liés à la sortie de votre investissement.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,00%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

En moyenne, les investisseurs conservent ce produit pendant 5 ans. Nous avons également choisi cette période de détention afin que ce produit puisse être comparé avec d'autres produits d'investissement sans durée de vie fixe.

Il n'est pas possible de récupérer votre argent avant l'échéance autrement qu'en vendant le produit sur la bourse où il est coté ou hors bourse.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit sur le marché secondaire, à un prix qui dépendra des paramètres de marché alors en vigueur, ce qui pourrait exposer le montant investi à un risque.

Soyez conscient que la cotation du produit est susceptible de prendre fin avant la Date d'Évaluation.

Dans des conditions de marché exceptionnelles ou en cas de défaillances/perturbations techniques, un achat et/ou une vente du produit peut/peuvent être temporairement entravé(e)(s), voire impossible(s).

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit ou le producteur peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Warrants & Certificats 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, en envoyant un e-mail à [warrants.info@bnpparibas.com](mailto:warrants.info@bnpparibas.com), ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : [www.produitsdebourse.bnpparibas.fr](http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr) (France), [www.bnpparibasmarkets.be](http://www.bnpparibasmarkets.be) (Belgique)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Tout document supplémentaire lié au produit et plus particulièrement le prospectus, tout supplément et les conditions définitives sont publiés sur le site internet de l'Émetteur, [www.produitsdebourse.bnpparibas.fr](http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr) (France), [www.bnpparibasmarkets.be](http://www.bnpparibasmarkets.be) (Belgique), conformément aux exigences légales. Pour obtenir des informations exhaustives - notamment les détails précis sur la structure du produit et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devriez lire ces documents.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons » L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.